

DELIBERATION N° 87/10-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1987

Monsieur le Maire donne lecture du budget supplémentaire dont la balance générale s'établit comme suit :

DEPENSES :

<u>fonctionnement</u> :	2 070 907, 83 F
<u>investissement</u> :	12 844 224, 49 F

RECETTES :

<u>fonctionnement</u> :	2 070 907, 83 F
<u>Investissement</u> :	12 844 224, 49 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- approuve le budget supplémentaire 1987.